République Française **Convocation du 10/06/2020**
Département de la Sarthe **Affichée le 10/06/2020**
COMMUNE DE VIBRAYE
- 72320 -

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/06/2020

L'an 2020 et le lundi 22 Juin 2020 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. FLAMENT Dominique, Maire.

Présents : Mme BOULE Sophie, M. CHAMBRIER-GILLOT David, Mme COCHIN Lydia, Mme DERRE Christelle, M. FLAMENT Dominique, Mme GARREAU Aline, Mme GAUTIER Cindy, Mme GERMAIN Martine, M. GERNOT Philippe, M. GOUHIER Didier, M. HERPIN Jean-Luc, M. LEDIEU Christophe, Mme LEROY Sonia, Mme LETOURNEAU Aurélie, M. MARTINEAU Eric, M. PERRICHOT Alain, Mme PICHARD Arlette, M. RADENAC Alexandre, M. RENAUDIN Jean-Yves, Mme ROUGET Anne-Marie, Mme TOSTAIN Isabelle, M. VADE Prosper
Procurations : M. GUERANT André à M. VADE Prosper
Nombres de membres en exercice : 23
Secrétaire de séance : M. MARTINEAU Eric

ORDRE DU JOUR :

Finances :
- **Séjours été 2020**

Travaux :
- **Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales 2019 – Sarthe Habitat**
- **Travaux en cours**

Divers :
- **Agenda Quai des Arts**
- **Remerciements**
- **Questions diverses**

FINANCES

- **Séjours été 2020** réf : 2020-059

Mme C. Derré, adjointe en charge de l'enfance et de la jeunesse, indique que trois séjours étaient prévus pour l'été 2020 :

- ✓ Un séjour ados du 06 au 11 juillet au Mont Dore pour 18 jeunes,
- ✓ Deux séjours accessoires :

- L'un du 13 au 17 juillet pour 16 enfants de 6 à 8 ans à la base de loisirs des Francas à Connerré, sur la thématique « Entre illusion et magie»,
- L'autre à dominante sportive à la base de loisirs de Lavaré du 20 au 24 juillet (accueil de 16 enfants de 9 à 11 ans).

Des nuitées (« mini-séjour ») au centre (nuits passées dans les locaux de l'accueil de loisirs à Vibraye) étaient aussi prévues.

Les protocoles sanitaires à mettre en place étaient attendus et ne sont parus que très récemment. Un certain assouplissement a été donné au niveau des transports (à condition de ne pas mélanger les groupes d'enfants une fois constitués), mais la distanciation d'un mètre entre les enfants reste applicable et les activités doivent être adaptées pour respecter les gestes barrières.

En ce qui concerne le séjour ados, le site d'hébergement n'est pas en mesure de donner de date d'ouverture ; les règles sanitaires alourdissent l'organisation du séjour et remettent en cause sa dynamique collective. *Un programme d'animation de substitution est prévu pour les jeunes dans le cadre du local ados.*

Pour les séjours accessoires, le contenu des séjours (activités) sera maintenu, avec vraisemblablement un retour des enfants le soir à leur domicile.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
- Décide d'annuler le séjour du 06 au 11 juillet destiné aux adolescents
- Précise que le maintien des séjours accessoires dépendra de l'évolution des directives sanitaires.

- **Camping municipal :**

Le camping sera ouvert à compter du 29/06/2020. Un protocole sanitaire et d'accueil a été mis en place. Compte tenu de la fréquentation du site, les contraintes seront limitées pour les campeurs.

- M. Martineau, adjoint aux finances, présente le tableau de bord financier mis à disposition par les services de la DGFIP.

En ce qui concerne les dépenses :
- 2 703 mandats de paiement ont été émis sur l'ensemble de l'année 2019 (1 018 mandats émis à ce jour depuis début 2020)
- Le délai global de paiement (délai maximum de paiement des factures reçues par la collectivité) est fixé par les textes à 30 jours. En pratique, il est en moyenne pour la commune de Vibraye de 8.13 jours, dont 2.72 jours pour le comptable public (trésorerie de La Ferté Bernard).

En ce qui concerne les recettes :
- 2 017 titres de recettes ont été émis sur l'ensemble de l'année 2019.
- Le taux de recouvrement des recettes en fin d'exercice (sur la totalité des titres émis) est de 99.64 %. Le reste à recouvrer représente 10 993 €.
- Le délai de recouvrement est en moyenne de 65 jours.
- Fin mai 2020, 35 % des dépenses de fonctionnement ont été réalisées ou engagées (contre 39 % à la même date en 2019), et 5 % des dépenses d'investissement ont été réalisées ou engagées (contre 16% à la même date en 2019).

TRAVAUX

- **Résidence Ambroise Croizat - Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales 2019** réf : 2020-060

M. le Maire présente au conseil municipal le Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales (CRACL) approuvé par le conseil d'administration de Sarthe Habitat. Il détaille l'échéancier réalisé au 31/12/2019 et la projection à venir.

Le permis d'aménager a été accordé tacitement. La consultation des entreprises a été lancée par Sarthe habitat pour la viabilisation des terrains et la construction des logements sociaux. Le confinement a retardé l'attribution et la signature du marché.
La participation totale de la commune sera de 448 402 € (ce montant ne comprend pas les frais d'adduction en eau potable qui seront directement pris en charge par la commune). Au 31/12/2019, et depuis le début de l'opération, la commune a versé 115 000 € à Sarthe Habitat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales et l'échéancier relatifs au projet de résidence Ambroise Croizat.

- **Travaux en cours :**

M. Gernot fait le point des travaux en cours :
- La construction du dojo se poursuit. Le bardage extérieur a été découpé pour l'installation de l'ossature métallique.
- A la déchetterie, les travaux d'aménagement de la plateforme à déchets verts (branchages) est en cours. Un portail coulissant sera installé côté « station d'épuration ». Les travaux dureront encore trois semaines.
- L'entreprise Citéos, en charge de la maintenance et de la réparation du réseau d'éclairage public de la ville, poursuit son intervention pour la remise en marche partielle de l'éclairage de nuit.
- Lors du dernier conseil municipal, un affaissement de l'enrobé sur une partie de la piste cyclable de la rue des Sablons a été signalé. Un rendez-vous a été pris avec l'entreprise Pigeon TP pour voir ce qui est

envisageable et remédier à cette situation.

Mme Rouget indique que des arbres de la place du Souvenir sont malades et vont sans doute devoir être enlevés. Des arbustes en pots de couleur seront mis en place.
Le carrefour de la route de Souday va aussi être réaménagé prochainement par le service des espaces verts.

Au lotissement de la Charmoie, l'entreprise est intervenue pour combler les fissures qui avaient été constatées sur les trottoirs.

DIVERS

- **Assainissement :**

Dans le cadre de la crise sanitaire du Covid, des traces du virus ont été détectées dans les eaux de rejet de certaines stations d'épuration. L'épandage des boues non hygiénisées (c'est-à-dire non traitées pour s'assurer de l'absence du virus) est interdit depuis le 24 mars dernier.
Elles sont actuellement stockées dans le silo de la station d'épuration, ce qui va à terme poser un problème de place et priver les agriculteurs d'épandage.

Deux procédés sont actuellement possibles pour hygiéniser les boues :

- Le compostage après déshydration dans une unité de traitement spécialisée :

Véolia, délégataire du service d'assainissement collectif, propose cette solution onéreuse (84 000 €) du fait du transport des boues jusqu'au site de traitement situé dans la métropole Mancelle. La prestation n'étant pas inclue au contrat, elle reviendrait entièrement à la charge de la commune.

- L'utilisation de lait de chaux augmenter le Ph des boues (au-delà de 12) :

Le cabinet Veillaux Environnement, en charge du suivi agronomique des boues, propose cette solution pour un coût bien moindre (environ 10 000 €). Elle nécessite la mise en place d'un protocole, le suivi régulier du Ph (il peut être réalisé par un agent communal), et des analyses qui confirment le résultat de ce procédé.
Une aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne est envisageable pour la partie « traitement au lait de chaux », les frais d'analyse n'étant pas éligibles.

Compte-tenu de l'écart de coût important entre les deux solutions, la seconde a été retenue. Le prestataire en charge de l'ajout du lait de chaux interviendra début juillet, ce qui permettra d'épandre les boues hygiénisées à la fin de l'été, et de respecter le cycle habituellement appliqué.

- Une consultation va être lancée pour recruter un maitre d'œuvre qui sera chargé de la préparation (estimation, esquisses …) et du suivi des travaux dont le montant n'excède pas 40 000 € HT.

- **Maison de Santé Pluridisciplinaire :**

M. le Maire a été sollicité au sujet de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) dont la compétence relève de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille. L'inquiétude est suscitée par le départ définitif d'un praticien au 30 juin prochain. Deux médecins généralistes supplémentaires seraient nécessaires pour une prise en charge correcte de la patientèle.

M. le Maire indique que des communes telles que Bessé sur Braye ou Tuffé Val de la Chéronne ont eu recours à des cabinets spécialisés dans la recherche de praticiens pour un coût d'environ 15 000 €.

Les élus rappellent qu'une personne a été recrutée par la communauté de communes pour assurer les démarches et trouver des praticiens. Mme Rouget regrette que les élus soient mis devant le fait accompli alors que cette question se pose depuis un certain temps.

Mme Derré suggère d'évoquer le recours à un « chasseur de tête » en conseil communautaire, avec l'ensemble des communes membres. Dans l'hypothèse où la communauté de communes ne serait pas en mesure de financer cette prestation, il faudrait envisager un partage des frais entre l'ensemble des communes membres.

M. le Maire ajoute que ce point sera évoqué avec M. le Président du conseil départemental lors de sa venue le 24 juin prochain.

- **Agenda Quai des Arts :**

Mme Pichard, adjointe aux affaires culturelles, présente les spectacles de la prochaine programmation culturelle du Quai des Arts. Elle remercie l'équipe municipale sortante d'avoir assuré la continuité de la programmation. Les règles sanitaires applicables en septembre n'étant toutefois pas encore connues, la jauge de la salle et les réservations seront certainement impactées : un siège sera laissé vacant de part et d'autre de chaque groupe de spectateurs, port du masque obligatoire, désinfection des mains …
Les séances de cinéma reprennent le 22/06 avec l'application des règles énoncées ci-dessus.

- **Septembre :**
  Le 14 à 20h30 : cinéma
  Le 18 à 20h30 : « L'opérapiécé » (humour musical) organisé par la commune de Vibraye
- **Octobre :**
  Le 2 à 20h30 : Théâtre organisé par l'AGVV
  Le 16 à 20h30 : « Le potentiel érotique de ma femme » (théâtre) organisé par la commune de Vibraye

Mme Rouget indique que les services de la Préfecture ont été interrogés pour connaitre les règles à respecter pour les festivités du 13 juillet (retraite aux flambeaux et feu d'artifice). Aucune consigne officielle n'est connue et fixée à ce jour.

M. Renaudin signale que :
- Les rives du Bian s'affaissent sur la partie communale au niveau de la ruelle des Allées. M. le Maire indique que les services techniques vont intervenir pour les renforcer.
- Le parking du square A. Gasnier est en mauvais état. M. Gernot répond que ce point sera inscrit dans le programme de voirie 2020 en cours de chiffrage par le maître d'œuvre.
- Les distributeurs de sacs à déjections canines doivent être réapprovisionnés.
- La place du Souvenir et le Monument aux Morts ont besoin d'être nettoyés. La remise en état du monument est prévue, et un aménagement sera réalisé pour faciliter l'accès à l'espace utilisé pour les dépôts de gerbes lors des commémorations.

Mme Germain indique que l'entretien du cimetière et des allées a été évoqué par des administrés lors de la distribution des masques. Mme Rouget précise que ce point a été évoqué ce jour avec le service des espaces verts.

M. le Maire présente les nouveaux élus du conseil syndical du SAEP de Dollon : M. Schoefs a été élu Président ; Messieurs Bourneuf et Vadé siégeront quant à eux en qualité de Vice-Présidents.

M. le Maire propose au Conseil municipal de solliciter le titre de Maire honoraire au profit de M. Breton, qui remplit les conditions d'obtention. Les élus sont favorables à cette démarche.

M. Gouhier signale que le réseau SFR est défaillant sur la commune. M. le Maire précise que la panne provient d'un relai qui aurait pris feu. La mairie a contacté l'opérateur à plusieurs reprises sans succès. L'association des Maires a aussi été sollicitée. Pour autant, aucune date de résolution du problème n'est fournie à ce jour aux usagers.
M. Gouhier demande si le forum des associations aura lieu. M. le Maire lui confirme qu'il se tiendra le samedi 05 septembre dans la salle D. du Maurier ou, si les règles sanitaires l'imposent, dans le gymnase J. Owens. L'information a été diffusée auprès des associations vibraysiennes.

M. le Maire indique par ailleurs que les réunions d'associations sont à nouveau permises dans la salle polyvalente D. du Maurier pour préparer septembre et la prochaine saison. La taille de la salle permet en effet un espacement suffisant.

La séance est levée à 22h30.

Prochaines réunions du Conseil Municipal :

- Lundi 07 septembre 2020 à 20h30 – Salle polyvalente
- Lundi 05 octobre 2020 à 20h30 – Salle polyvalente
- Lundi 02 novembre 2020 à 20h30 – Salle polyvalente
- Lundi 14 décembre 2020 à 20h30 – Salle polyvalente

Date des prochaines commissions :

- Commission Travaux : chaque vendredi à 11h00 pour le dojo (RDV sur place)
- Commission fêtes et cérémonies : Mardi 23/06/2020 à 19h00 salle André Leprêtre (marché de Noël)
- Commission sports : Jeudi 25/06/2020 à 18h00 salle D. du Maurier (plannings 2020-2021 des salles sportives)
- Commission Tourisme – environnement et fleurissement : Lundi 29/06/2020 à 19h00 salle André Leprêtre

Mme BOULE Sophie		M. CHAMBRIER-GILLOT David	
Mme COCHIN Lydia		Mme DERRE Christelle	
M. FLAMENT Dominique		Mme GARREAU Aline	
Mme GAUTIER Cindy		Mme GERMAIN Martine	
M. GERNOT Philippe		M. GOUHIER Didier	
M. GUERANT André		M. HERPIN Jean-Luc	
M. LEDIEU Christophe		Mme LEROY Sonia	
Mme LETOURNEAU Aurélie		M. MARTINEAU Eric	
M. PERRICHOT Alain		Mme PICHARD Arlette	
M. RADENAC Alexandre		M. RENAUDIN Jean-Yves	
Mme ROUGET Anne-Marie		Mme TOSTAIN Isabelle	
M. VADE Prosper			